

NOTRE COMPTE RENDU DU CTP DU 7 OCTOBRE

Présent pour la CFDT : Françoise Durand, Emmanuel Joubert et Sandrine Minier-Aroudj (suppléante)

DOSSIER POUR AVIS:

Approbation du CR du CTP du 7 juillet (Vote « Pour » Unanime)

Plan de formation 2014-2016

Demandé depuis longtemps par l'ensemble des OS avec obligation d'être présenté en CTP, ce plan concerne surtout la formation des SPP. Après 2 réunions de travail, nous avons décidé de voter pour ce plan de formation.

Les avis : 3 « Abstention » (CGT) – 5 « Pour » (2 CFDT, 1 Avenir Secours et 2 RP)

Projet d'architecture de formation 2014 suite au nouveau REAC

Pour faire suite au nouveau texte national sur la formation des SPP, l'avis du CTP était demandé sur le texte et son application au sein du SDIS.

Devant la diminution de certaines heures de formation et par rapport à la position nationale de la CFDT sur le REAC, nous nous sommes abstenus.

Les avis : « Abstention » unanime des OS. Seule la CFDT a expliqué les raisons de son vote.

Restauration collective dans les quatre CIS de l'agglomération Nantaise :

Depuis 2 ans, la restauration collective dans les CIS connait un manque de consommateurs pour diverses raisons (changement de prestataire, difficultés de commandes ...).

Devant la baisse d'utilisateurs et après une enquête menée par le SDIS44, celui-ci a décidé d'arrêter la restauration collective dans les 4 CIS de l'agglomération.

Après 3 réunions de concertation, nous nous doutions de l'issue finale de cette prestation sociale. Lors de ces réunions, nous avions plus travaillé sur l'après restauration (utilisateurs et personnels de restauration). Nous devions donc donner notre avis sur l'arrêt de cette formule de restauration et l'attribution à tous les agents de Chèques Déjeuner en remplacement.

Avant de donner notre avis, nous avons regardé la situation des agents de restauration qui connaissent des difficultés à assumer leur mission première au sein des CIS.

Nous souhaitions également donner notre avis sur la possibilité de l'augmentation des valeurs faciales des Chèques Déjeuner. Sur cette question à l'initiative de la CFDT, il n'y aura pas pour l'instant de discussion sur une augmentation quelconque. La porte des négociations n'est néanmoins pas fermée (en trois mots « wait and see ! »).

Une autre discussion s'est aussi engagée au sujet de la possibilité de remplacer les Chèques Déjeuner actuellement distribués sur support papier par une carte. Après une étude approfondie de la CFDT, nous allons demander au SDIS44, de ne pas basculer tout de suite sur le carte car il semble y avoir encore des difficultés d'utilisation de celle-ci pour se restaurer (limitation du montant utilisé par prestation, peu de prestataires preneurs de cette carte ...).

Devant cette situation et surtout pour sortir les agents de restauration de la situation qu'ils connaissent actuellement, la CFDT s'est abstenue. S'il n'y avait pas eu cette donnée humaine, nous aurions voté contre l'arrêt de la restauration collective.

Les avis: 4 « Contre" (3 CGT et 1 RP) – 4 « Abstention » (2 CFDT, 1 Avenir Secours et 1 RP)

Modifications des documents de référence de la GPEAC (trad : tableau d'encadrement)

4 groupements étaient concernés par des modifications.

De part les différentes raisons exprimées et la finalité des modifications, la CFDT a demandé de séparer les votes par 4 (votes par Groupement).

A notre grande surprise Mr BOCHER a accédé à notre demande.

Modification au sein du pôle expertise de RH

Très peu de remontées au niveau des agents concernés. Nous avons quand même posé quelques questions sur les modifications :

- Ces modifications, ont-elles été discutées et approuvées par les agents ?
 La réponse apportée par notre DRH a été affirmative. Des réunions de travail sur la question ont eu lieu, mais il a tout de même fallu qu'il tranche.
- Cela ne nous dit pas si les agents sont d'accord avec ses modifications. Ces modifications améliorent-elles les conditions de travail des agents du pôle expertise ? L'avenir nous le dira !

Les avis : Devant le manque de clartés et les réponses apportées par le DRH sur nos craintes, nous avons décidé de nous abstenir sur ce vote. Tout comme la CGT et un RP.

Soit 6 « Abstention » (2 CFDT, 3 CGT et 1 RP) - 2 « Pour » (1 Avenir Secours et 1 RP).

Modification au sein du groupement de St Nazaire

Gel d'un poste au service formation du groupement pour la création d'un poste temporaire à la logistique afin de faire face aux problématiques d'un agent.

Les avis : Devant ce cas particulier, nous votons « POUR ».

Les autres organisations syndicales se sont abstenues à cause du gel du poste de la formation.

Modification au sein du groupement Prévention

Pour faire face à l'élection du chef de groupement de Bourgneuf au poste de maire de Clisson, le SDIS44 propose de dégeler le poste de capitaine de la prévention pour y placer un Lt Colonel (cela fait un peu riche). A savoir que, dans ce service, un autre Lt Colonel tient un poste de commandant pour palier aussi à des problématiques d'élu local.

Lors des discussions sur le sujet, nous avons demandé la position de l'Administration sur les absences des élus politiques travaillant au SDIS44. Mr BOCHER nous fait savoir que, sur ce cas, le SDIS44 appliquera la loi et seulement la loi. Les élus ne seront donc pas payés par le SDIS lors de leurs absences dans le cadre de leur mandat local. Ce qui n'est pas le cas au Conseil Général!

Devant la surcote des postes en cette période où le SDIS44 essai de faire des économies sur les personnels, nous avons décidé de voter contre cette proposition.

Les avis: 3 « Contre » (2 CFDT et 1 RP)

5 « Abstention » (3 CGT ,1 Avenir Secours et 1 RP)

Modifications au sein du GRAJ

Suite à l'arrêt de la restauration collective, l'Administration propose de reclasser 5 agents sur un nouveau service qui s'occuperait de la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire du SDIS44 (information, mis en place de la récupération ...).

Nous avons demandé à ce que ces postes soient quantifiés au maximum, soit au poste d'agent de maîtrise comme cela se fait dans d'autres collectivités où ce même type de fonctions existe.

Pour les personnels de restauration restant, 2 seront placés au restaurant de Gesvrine et 4 resteront au sein des 4 CIS.

Les avis : Bien sûr nous avons voté « Pour » ainsi qu'un 1 membre d'Avenir Secours et 1 RP. 4 « Abstention » (3 CGT et 1 RP)

Modification des effectifs

Suite aux avancements et aux modifications ci-dessus, il nous est demandé de donner notre avis sur le tableau des effectifs.

Les avis : Au vu de nos votes au-dessus, nous nous abstenons, de même que la CGT (3) et 1 RP -2 Votes « POUR » (1 Avenir Secours et 1 RP)

Nouveau CT et CHSCT : recueil des avis de l'Administration lors des instances.

A la demande de la CFDT, l'Administration propose que lors des prochaines instances, les élus donnent leur position et leur avis sur les dossiers pendant ces instances et non en dehors.

Les avis : Vote « Pour » unanime

QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Pas de question de la part de la CFTC et d'Avenir Secours

Pour la CGT, 3 questions : portant sur le positionnement des SPV par rapport aux SPP dans les CIS et la non possibilité pour ces SPV d'obtenir un grade au-dessus de celui de Caporal, sur l'application du temps de travail en CIS et le coût de l'intervention du cabinet Bizolon sur la réorganisation de la direction RH. Réponse de Mr BOCHER à cette dernière question : le coût est estimé à 250 000€ (No Comment!)

Pour la CFDT : Mise en place de la participation de l'employeur sur la mutuelle santé des agents.

Après une présentation de l'enquête portant sur le sujet (enquête englobant les agents du SDIS44 et les SPV), Mr BOCHER confirme qu'il y aura bien une participation financière à la mutuelle santé (une enveloppe budgétaire a été provisionné pour 2015) mais que les négociations débuteront après les élections professionnelles.

Bien sûr, vos représentants CFDT n'oublieront pas d'être présents lors de ces négociations!

Fin du CTP environ 17h45